REUNION 2 NOVEMBRE 2018

Le 26 octobre deux mille dix-huit, Nous, André CAZAUX, Maire de Gamarde-Les-Bains, avons convoqué individuellement et par écrit Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice à la séance du 2 novembre 2018.

Le 2 novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de André CAZAUX, Maire.

Excusé: M. Saint-Germain Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. Feigna Jean-Pierre

Pouvoir: M. Saint-Germain Jean-Claude donne pouvoir à M. Brunaud Gérard

A l'ouverture de la séance, Régine Marquevielle demande que soient listées les questions diverses afin de ne pas les éluder :

- Marrons d'air
- Affaire Cabiro
- Borne WIFI
- Vidéoprojecteur école primaire
- Préau provisoire
- Marché de Noël
- Lettre réserve incendie EHPAD
- Signalisation du centre bourg
- Cérémonie des vœux et réunion publique

APPROBATION PV REUNION D'URGENCE DU 27 JUILLET

Deux PV ayant été établis pour cette réunion, l'ensemble des membres présents signe le PV de son choix.

> APPROBATION PV REUNION DU 22 SEPTEMBRE

Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre est approuvé à l'unanimité des présents.

> DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget initial, à savoir :

Section d'investissement :

Dépenses Recettes

Section de fonctionnement :

Dépenses

6713 = - 110 66111 = + 110

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve ces décisions modificatives et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, la réfection des lettres du monument aux morts a été réalisée.

Monsieur le Maire précise avoir reçu des instructions préfectorales afin d'accorder une attention particulière aux cérémonies en cette année de souvenir.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De contacter l'entreprise Laumaillé afin de programmer les sonneries des cloches conformément au respect des règles de cérémonie de commémoration de l'Armistice, à savoir le 11/11/2018 à 11h00 pendant 11 minutes
- De se joindre à l'union des Anciens Combattants pour inviter les enfants des écoles ainsi que la population
- D'organiser un vin d'honneur avec toasts dans la salle du Temps Libre après la cérémonie. J.L. Farthouat est chargé de s'en occuper.

> ACHAT LIVRES BIBLIOTHEQUE

Solange Lalanne, responsable de la bibliothèque, souhaiterait acheter une série de livres Harry Potter et Star Wars pour un montant d'environ 250 € afin de renouveler l'offre existante. Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'achat de ces livres.

> PLATE-FORME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire présente un devis de l'ALPI pour la mise à disposition de la plateforme d'archivage électronique « ARCHILAND option 1 » d'un montant de 140 €.

Dans le cadre de la dématérialisation, cela permet de gérer les divers flux des factures.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide le devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

> INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Le Maire expose au Conseil municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et propose d'indemniser les agents pour les déplacements effectués en lien avec l'activité professionnelle.

Seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement dument autorisé par un ordre de mission.

Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel.

Pour les repas, une indemnité forfaitaire est fixée à 15.25 € par arrêté ministériel. Le remboursement de ces frais n'interviendra que sur présentation des justificatifs de paiement.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte la mise en place du remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité ainsi que des frais de repas selon les modalités énoncées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place des présentes.

ETUDE DU PROJET D'INFRASTRUCTURE RADIO TELECOM

Dans le cadre d'un projet national de déploiement du réseaux de radio télécommunication en zone rurale, Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu l'entreprise ATC France souhaitant étudier un projet d'infrastructure sur la commune.

Après discussion et visite sur les lieux, un emplacement à proximité des arènes semble le plus adapté car au centre du village.

Afin de poursuivre l'étude d'implantation, ATC France propose un accord de principe de réservation foncière sous forme de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

Valide l'accord de principe et charge Monsieur le Maire de signer les différents documents.

> TRAVAUX DE VOIRIE

Jean-Marc Castets fait le point des travaux en cours sur les 8 chemins communaux.

Pendant une semaine, le pelliste a réalisé les fossés sur les divers chemins sauf sur le chemin de Hourcloun car le passage du géomètre est prévu le 7 novembre prochain.

Sur le chemin de Lesserre, environ 50 m sont à rajouter par rapport au devis car le chemin va jusqu'à la 1ère grange.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des travaux de curage de fossé à réaliser sur plusieurs secteurs de la commune. La commission voirie est chargée de répertorier l'ensemble de ces endroits.

Monsieur le Maire lit une lettre de Mme Courthieux signalant la chaussée abîmée devant son habitation. Les employés communaux s'occuperont de rattraper avec de l'enrobé à froid les différents endroits le nécessitant sur la commune.

DEMANDES DE SUBVENTION

Il est fait lecture d'un courriel de Julie Cohéré qui souhaite savoir si la commune octroie toujours une participation pour les enfants inscrits à l'école de musique de Montfort en Chalosse.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de reconduire la subvention de 30 € par élève pour l'année 2018-2019.

Il est également fait lecture d'un courrier de Mme Maulon Anne-Marie demandant une subvention afin de participer aux travaux de mise aux normes du laboratoire de son entreprise Chez Marie.

Après discussion, ces travaux concernant le domaine privé, il est décidé de ne pas attribuer de subvention.

Le Téléthon est reconduit et aura lieu le dimanche 9 décembre. La distribution de la publicité par la Poste sera prise en charge par la Mairie.

ARRET DE BUS ROUTE DE CASTAGNET

Une pétition demandant l'aménagement de l'arrêt de bus situé au carrefour de la RD 32 et de la route de Castagnet a été envoyée à plusieurs organismes dont la Mairie.

La dangerosité du lieu est reconnue et plusieurs solutions sont proposées : éclairer l'intersection, remplacer l'herbe par du cailloux pour faire un cheminement jusqu'à l'arrêt, panneaux de signalisation, déplacement de l'arrêt...

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue avec les responsables du Département le vendredi 16 novembre à 9h. Il est décidé de convier également les responsables régionaux du transport scolaires à cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Marrons d'air

Isabelle Dugène précise que l'entreprise Marmajou a trouvé un produit de substitution qui équivaut aux marrons d'air. Ce sont des « Fusées marrons d'air » qui restent en classe F3, donc utilisables par toute personne majeure sans qualification, et sans déclaration à la Préfecture. Le prix de la fusée est de 11.50 € TTC.

Après discussion, il est décidé d'essayer ce produit pour le 11 novembre. Isabelle Dugène est chargée d'aller chercher les fournitures.

Affaire Cabiro

Gérard Brunaud fait lecture d'une lettre ouverte à Monsieur le Maire de la part de onze conseillers municipaux lui demandant de faire le nécessaire afin de recouvrer la redevance due par Mme Cabiro (lettre annexée au PV).

Borne WIFI et vidéoprojecteur

Jean-Pierre Feigna a reçu un technicien de l'ALPI afin de déterminer l'emplacement de la borne WIFI. Le boîtier sera donc positionné sur un mât dans la salle polyvalente afin de couvrir l'ensemble des bâtiments à proximité.

Afin d'être conforme à la législation, le WIFI de la box existante de la salle polyvalente sera désactivé et le boîtier installé prendra le relais.

Le vidéoprojecteur prévu pour la deuxième classe de primaire a été installé pendant les vacances. Les 6 ordinateurs l'accompagnant seront récupérés par les enseignants à la rentrée.

Préau école primaire

Jean-Luc Farthouat demande où en est le dossier du préau provisoire pour l'école primaire. Il lui est répondu que pour être en conformité, une Autorisation de Travaux a été envoyé au SDIS et à la sous-préfecture pour passer en commission sécurité. En attente de réponse. Surpris de la lenteur, Jean-Luc Farthouat demande à ce que le Maire et les Adjoints relancent ce dossier à caractère, à ses yeux, très urgent.

Marché de Noël

Christiane Durand, après discussion avec les commerçants, annonce que le marché de Noël aura lieu le vendredi 21 décembre matin avec repas le midi. Marie Maulon s'est proposé pour faire la garbure.

Réserve incendie EHPAD

Didier Dansaut demande à Monsieur le Maire si la demande d'autorisation d'utiliser très occasionnellement la réserve d'incendie EHPAD a été transmise par courrier à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, comme décidé lors le précédente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que le courrier a été envoyé, sans réponse à ce jour.

Didier Dansaut souhaite que les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de cette lettre.

Signalisation dans le bourg

Jean-Michel Delmarty souligne que la traversée du bourg est limitée tantôt à 30, tantôt à 50 et qu'il serait nécessaire de revoir les limitations car certains endroits demeurent dangereux (notamment devant l'école).

Monsieur le Maire précise en avoir parlé à Monsieur Masse de la communauté de communes qui se charge de faire une étude.

• <u>Cérémonie des vœux et réunion publique</u>

Gérard Brunaud demande si la cérémonie des vœux et la réunion publique auront lieu comme l'an dernier ou sous une autre forme.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité de dissocier les vœux de la réunion publique. La cérémonie des vœux aura donc lieu début janvier et la réunion publique après clôture du compte administratif.